

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 10 mars 2023
N° de dossier: 115805.00191/20273

Jean-Philippe Therriault
Direct +1 514 397 5103
jtherriault@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (QC) H4Z 1A2

Objet : R-4008-2017 – Étape E
Demande d'Énergir concernant la mise en place de mesures relatives à
l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable

Chère Consœur,

En réponse à la correspondance de la Régie de l'énergie du 1^{er} mars 2023 (A-0441), la FCEI confirme sa participation à l'audience du 16 mars 2023 dans le dossier cité en rubrique relativement à la demande d'Énergir relative à la demande d'ajout de l'article 11.1.3.5.5 au texte des Conditions de service et Tarif et dépose les informations suivantes concernant la planification de l'audience :

- La FCEI ne présentera pas de preuve.
- La FCEI se réserve le droit de procéder à un contre-interrogatoire du témoin d'Énergir pour une durée de tout au plus 5 minutes;
- Le temps requis pour les plaidoiries : La FCEI ne prévoit pas de plaidoirie, toutefois elle se réserve le droit de faire des représentations pour une durée de tout au plus 5 minutes, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère Consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Jean-Philippe Therriault
JT/dd

